

# Définitions

## LES INDUSTRIES DES ENQUÊTE FRONTALIÈRE SUR SERVICES LOGISTIQUES

### Transport par camion de marchandises diverses

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de marchandises diverses localement ou sur de longues distances. Le transport par camion de marchandises diverses ne nécessite pas le recours à un matériel spécialisé. Les camions utilisés peuvent transporter une vaste gamme de marchandises. En règle générale, les marchandises sont palettisées et transportées dans une caisse, un conteneur ou une semi-remorque fourgon.

### Transport par camion de marchandises spéciales

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport par camion de marchandises spéciales. Ces établissements transportent des articles qui, en raison de leur taille, de leur poids, de leur forme ou d'autres caractéristiques, doivent être acheminés à l'aide d'un matériel spécialisé. Parmi les principaux types de matériel spécialisé, notons : les citernes routières, les camions et remorques à benne, les fourgons réfrigérants et les remorques de véhicules à moteur. Sont compris dans ce groupe les établissements qui transportent des biens usagés de maison et de bureau.

### Messageries

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de messageries par transport aérien, terrestre ou mixte. Sont compris dans cette classe les établissements de messageries relevant des bureaux de poste.

### Entreposage

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'exploitation d'installations d'entreposage de marchandises diverses, d'installations frigorifiques et d'autres types d'installations d'entreposage. Ces établissements mettent à la disposition de leurs clients des installations d'entreposage de marchandises. Ils ne détiennent pas le titre des marchandises qu'ils manutentionnent. Ces établissements assument la responsabilité de l'entreposage des biens et assurent la sécurité des biens entreposés. Ils peuvent également fournir une gamme de services, souvent appelés services logistiques, relatifs à la distribution des biens des clients. Parmi les services logistiques, notons : l'étiquetage, la rupture de charge, le contrôle et la gestion des stocks, les menus travaux de montage, l'entrée et l'exécution des commandes, le conditionnement, la collecte et l'emballage, le marquage et l'étiquetage des prix et l'organisation du transport. Toutefois, les établissements de ce groupe fournissent toujours des services d'entreposage en plus de tout service logistique. En outre, l'entreposage des biens ne doit pas être une activité accessoire à la prestation d'un service tel que le marquage des prix.

Sont compris dans ce groupe les établissements d'entreposage public et d'entreposage à forfait. Les établissements d'entreposage public offrent généralement des services d'entreposage de courte durée, habituellement pour une période de moins de trente jours. L'entreposage à forfait implique généralement un contrat à plus long terme, qui comprend souvent la prestation de services logistiques et la fourniture d'installations spécialisées.

Sont compris dans ce groupe les services d'entrepôt de douane et les entrepôts situés en zone franche. Toutefois, les services d'entreposage essentiellement liés à l'octroi de crédit sont exclus.

## **Entreposage - suite**

Exclusion(s): Établissements dont l'activité principale consiste :

- la manutention et la distribution de marchandises lorsque l'établissement détient les titres de ces biens (41, Commerce de gros)
- l'exploitation d'élévateurs à grains pour d'autres fins que l'entreposage (41112, Grossistes-distributeurs de graines oléagineuses et de céréales)
- le transport par camion de biens usagés (48421, Déménagement de biens usagés de maison et de bureau)
- l'exploitation de réseaux de pipeline, que des services accessoires d'entreposage soient offerts ou non (48621,48691, )
- l'entreposage libre-service de biens dans des installations qu'il est convenu d'appeler mini-entrepôts (53113, Mini-entrepôts libre-service)
- les services d'emballage et d'étiquetage, que des services accessoires d'entreposage soient offerts ou non (56191, Services d'emballage et d'étiquetage)
- l'entreposage des vêtements et des fourrures, destinés aux individus (81232, Services de nettoyage à sec et de blanchissage (sauf le libre-service))

## **Intermédiaires en transport de marchandises**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à agir à titre d'intermédiaires entre les expéditeurs et les transporteurs. Ces établissements sont généralement désignés par les termes «transitaires», «agents maritimes» ou «courtiers en douane». Ces établissements peuvent fournir une combinaison de services touchant différents modes de transport.

### **Courtier en douane**

Le courtier en douane prépare les documents et les soumissions électroniques, calcule les taxes, les droits de douane, les tarifs et autres frais, et facilite la communication entre l'importateur/exportateur et les autorités gouvernementales.

### **Courtier en transport**

Les courtiers en transport se spécialisent dans la préparation des documents et des soumissions électroniques, le calcul des taxes, des droits de douane, des tarifs et d'autres frais, et facilitent les communications entre l'importateur/exportateur et les autorités gouvernementales dans le cas d'expéditions internationales.

### **Fournisseur tiers de logistique**

Le fournisseur tiers de logistique est une entreprise externe qui est recrutée pour fournir des services logistiques physiques, tels que l'entreposage et le transport des marchandises. Ce genre d'entreprise gère aussi les systèmes de dépiquage des expéditions pour le compte de leurs clients.

### **Expéditions à temps**

Les expéditions à temps comprennent toutes les expéditions qui arrivent à une date suffisamment proche de la date de livraison pour ne pas avoir d'effets indésirables sur les affaires ou la production du client.

## **Documents d'expédition**

Les formulaires doivent être complétés avant que les marchandises ne traversent la frontière canado-américaine.

## **Lourdeur de la frontière**

La lourdeur des formalités à la frontière est une expression servant à mesurer l'impression qu'a une personne quant à la difficulté de passer la frontière. La lourdeur des formalités à la frontière inclut les éléments suivants qui peuvent avoir une incidence sur le temps et les dépenses liées à l'organisation du transport des marchandises de vos clients.

## **C-TPAT**

### **Customs Trade Partnership Against Terrorism (C-TPAT)**

Programme américain à participation volontaire ayant pour objectif d'accroître la sécurité frontalière grâce à la coopération des importateurs, des transporteurs, des groupeurs, des courtiers en douanes agréés et des fabricants.

Le programme C-TPAT permet au United States Customs and Border Protection (CBP) de désigner des entreprises comme étant à faible risque et donc moins susceptibles de faire l'objet d'un examen à la frontière.

## **Partenaires en protection (PEP) (PIP)**

Partenaires en protection est un programme canadien à participation volontaire qui est conçu de façon à assurer la collaboration du secteur privé pour améliorer la sécurité frontalière et la sécurité dans la chaîne commerciale, pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme, ainsi que pour détecter la contrebande.

## **Programme EXPRES (F .A.S.T.) – Le programme Expéditions rapides et sécuritaires**

### **Programme EXPRES**

Le programme **Expéditions rapides et sécuritaires** est un programme de dédouanement d'expéditions commerciales en vertu duquel les participants approuvés, considérés comme présentant un faible risque, ont accès à des voies réservées pour un dédouanement plus rapide et efficace.

## **ECA (ACE) L'Environnement commercial automatisé**

(ECA) est un système de traitement commercial conçu par la U.S. Customs and Border Protection. L'Environnement commercial automatisé présente une page Web qui sert de point d'accès principal permettant de communiquer les renseignements liés aux expéditions. À titre d'exemple, ACE peut être utilisé pour payer les frais et les droits de douane, remplir les manifestes ou recueillir et partager des renseignements sur le commerce.

## **Programme de l'Information préalable sur les expéditions commerciales – Programme IPEC (ACI)**

Le Programme de l'Information préalable sur les expéditions commerciales fournit aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada de l'information par voie électronique sur les marchandises commerciales avant qu'elles n'arrivent au Canada

## **Manifeste électronique**

Le manifeste électronique renferme des données électroniques sur l'équipage, la cargaison et la livraison des biens et est présenté aux agents de l'Agence des services frontaliers du Canada avant que les marchandises commerciales n'arrivent au Canada.